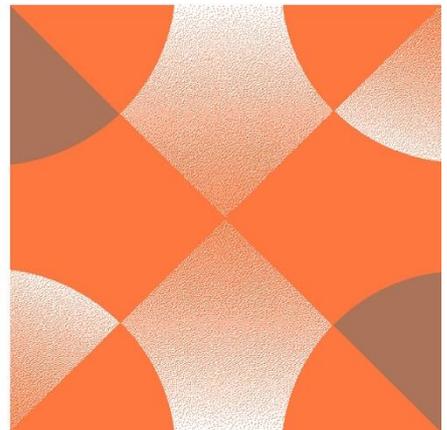
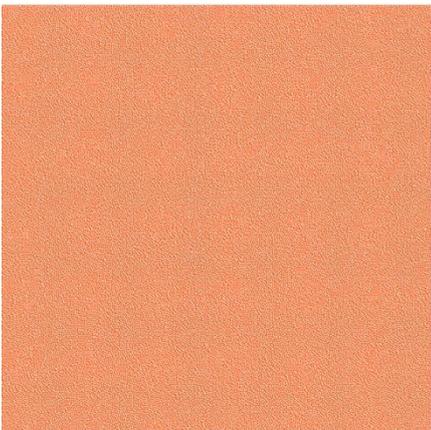
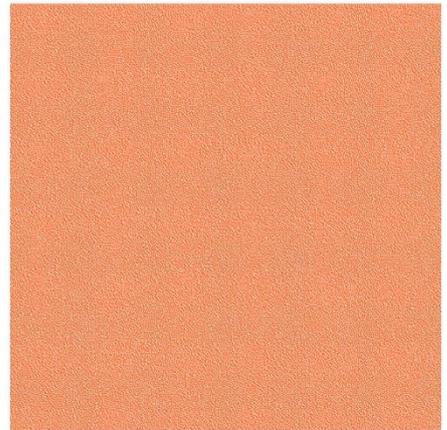
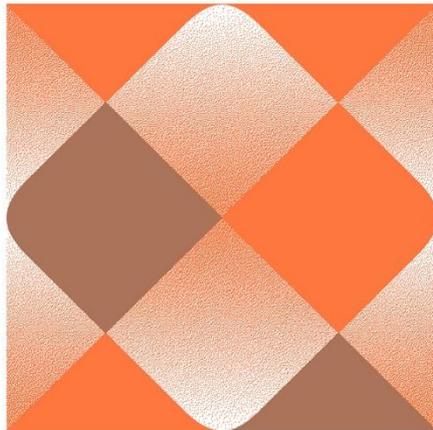
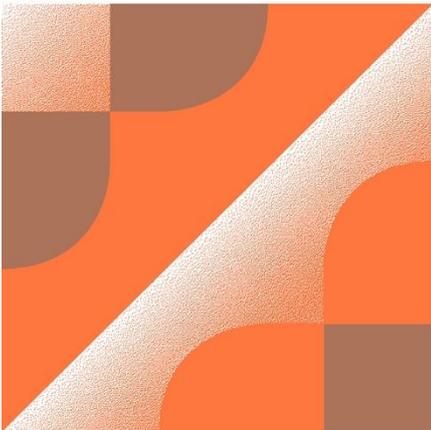
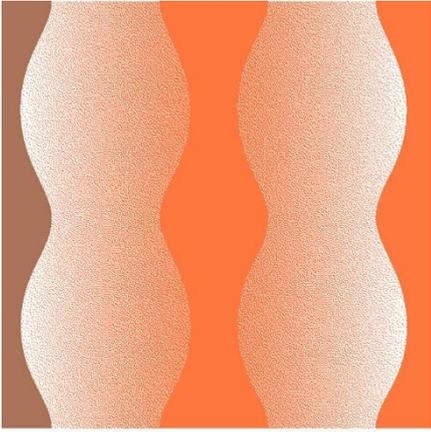


École Supérieure  
d'Art de Lorraine  
*Pôle musique et danse*  
Metz

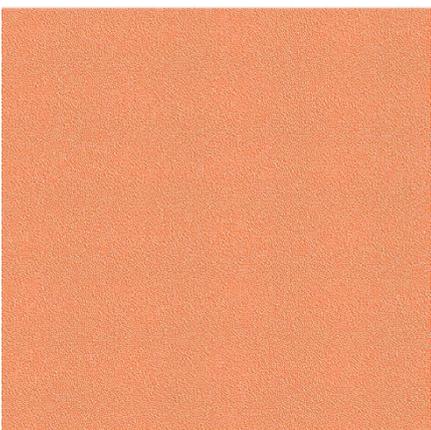
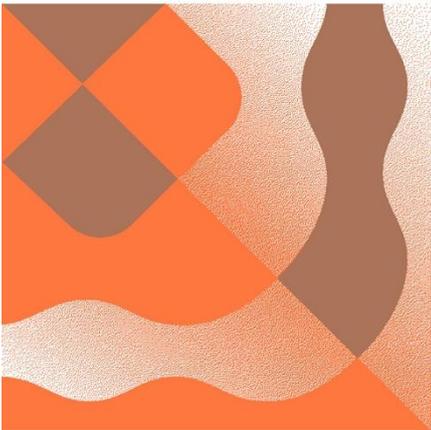
# Concours d'entrée 2024

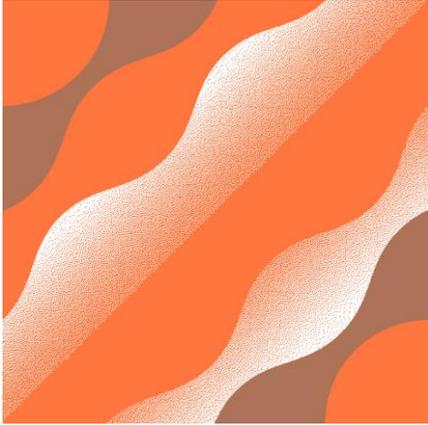
| Épreuves par discipline |





## Informations générales





## Les épreuves écrites à distance

**Date :** 8 avril 2024

**Important :** les épreuves écrites (commentaire de texte et analyse musicale) **ne sont pas éliminatoires**. Elles permettent d'évaluer vos connaissances et de concevoir le contenu de la formation future en fonction des besoins des étudiants.

Le candidat remplira l'**attestation sur l'honneur** par laquelle il atteste être l'auteur des documents rendus.

### Épreuves d'analyse et culture musicales

**Travail maison à rendre pour le 8 avril 2024.**

Les modalités de rendu vous seront communiquées après inscription.

**Cette épreuve porte sur les œuvres que le candidat présente lors de l'épreuve d'interprétation du concours d'entrée au Pôle musique et danse.**

Il est demandé au candidat de réaliser l'analyse d'une des œuvres qu'il présente lors de l'épreuve d'interprétation du concours d'entrée. Si l'œuvre comporte différents mouvements, le candidat ne réalisera l'analyse que d'un seul mouvement. Le choix de l'œuvre analysée appartient au candidat.

Pour réaliser ce travail, le candidat respectera scrupuleusement la grille d'analyse fournie par le PMD.

En complément, le candidat rédigera un texte (3500 caractères maximum, espaces compris, soit 1 page) afin de situer l'œuvre dans son contexte

Ce travail est à déposer sur Moodle en format PDF pour le 8 avril 2024 à 16h.

#### **Critères d'évaluation :**

- Capacité à mettre en relation les moyens techniques utilisés par le compositeur et les caractéristiques expressives de l'œuvre analysée.
- Connaissance et précision du vocabulaire technique et musical.

### Commentaire de texte

**Durée de l'épreuve :** 2h (à distance)

Cette épreuve permettra de constater votre capacité à vous exprimer par écrit de façon claire, concise, précise et argumentée, voire personnelle sur les sujets proposés. Votre travail montrera vos connaissances en culture générale.

## Les épreuves orales et instrumentales en présentiel

**Date :** du 22 au 26 avril 2024.

Le planning de chaque journée sera établi en fonction des disciplines.

### Interprétation

*Se référer aux explications ci-dessous pour chaque discipline.*

Pour cette épreuve, le candidat fournira son programme au jury et pour chaque œuvre présentée, le candidat fournira une note de programme précisant :

- Le compositeur
- Le titre de l'œuvre (préciser quel mouvement et coupure éventuelle)
- Le minutage précis
- Une note (1500 caractères maximum, espaces compris) concernant l'œuvre et les raisons pour lesquelles le candidat a choisi cette pièce.

### **Instruments accompagnés**

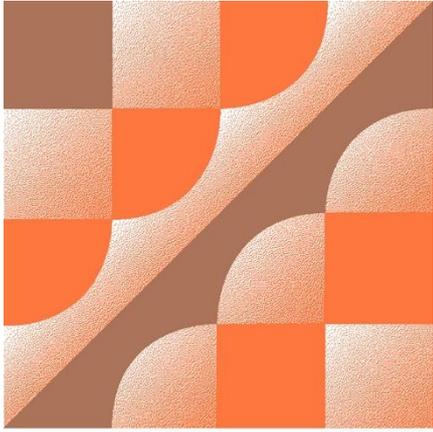
Le candidat peut se produire avec son propre accompagnateur.

Si besoin et sur demande, le Pôle musique et danse peut fournir une liste d'accompagnateurs. Le candidat prendra alors directement contact avec l'accompagnateur. La rémunération de l'accompagnateur est à la charge du candidat.

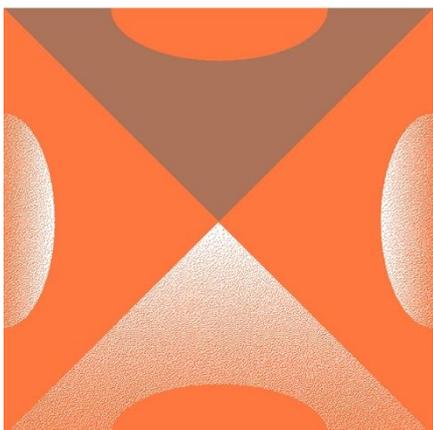
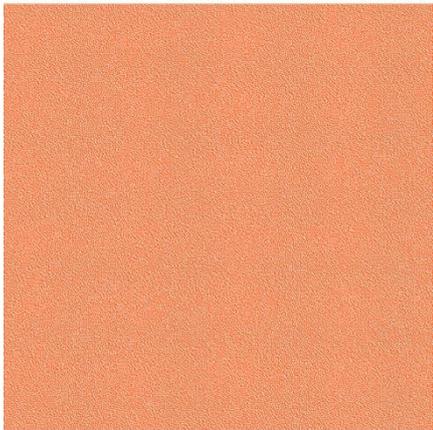
### **Entretien avec le jury**

**Durée** : 20 minutes

Celui-ci pourra porter sur la culture générale, musicale et le cursus du candidat, ses motivations et sa disponibilité pour suivre cette formation ainsi que sur les aspects matériels et techniques.



## Informations par disciplines



Affiche du concours d'entrée  
2024 pour la formation au DE de  
professeur de musique



## Disciplines instrumentales

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Interprétation instrumentale** d'un programme de 3 œuvres de styles différents choisies par le candidat. Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- **Entretien avec le jury**
- 

## Chant

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales orales en présentiel

- **Interprétation vocale d'un programme d'œuvres** de styles différents choisies par le candidat dont une en français, une en allemand, une en italien et une en anglais. Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- **Entretien avec le jury**
- 

## Formation musicale

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves écrites en présentiel (cette épreuve a lieu le jour des épreuves orales)

- **Relevé de thème**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Interprétation instrumentale et vocale d'un programme** de 3 œuvres de styles différents choisies par le candidat dont :
  - Une mélodie au choix du candidat en italien, allemand ou anglais que le candidat interprète en s'accompagnant au piano
  - Une œuvre au choix du candidat, interprétée au piano
  - Une œuvre au choix du candidat, interprétée sur son instrument

Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- **Entretien avec le jury**

---

## Direction d'ensembles vocaux

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Épreuve d'interprétation** (40 minutes maximum) :
  1. Interprétation d'une mélodie au choix du candidat en latin, italien, allemand ou anglais que le candidat interprète en s'accompagnant au piano.  
**Cette œuvre devra être analysée dans le cadre de l'épreuve d'analyse et de culture musicales (cf. page 3).**
  2. Déchiffrage avec paroles d'une voix issue d'une pièce vocale. Les autres voix seront réduites au piano par un pianiste du PMD. Le candidat chantera la voix correspondant à sa tessiture.
  3. Travail avec le chœur et interprétation d'une œuvre connue du chœur (10 minutes maximum)
    - 1 filage
    - Le candidat donne ses consignes
    - 2<sup>ème</sup> filageLa partition sera fournie après inscription si le candidat choisit de passer les épreuves avec le chœur mis à disposition par le PMD (voir ci-dessous)
  4. Travail avec le chœur d'une œuvre non connue du chœur et du candidat (20 minutes). La partition sera remise au candidat avant une mise en loge d'une heure.

Le candidat choisira l'ordre dans lequel il souhaite présenter ces quatre interprétations.

#### **Concernant le chœur, il existe deux possibilités :**

1. Le candidat se présente avec l'ensemble vocal de son choix. Celui-ci est à la charge du candidat.
2. Le Pôle musique et danse met un ensemble à disposition (le programme sera choisi par le responsable de l'ensemble concerné et communiqué au candidat). Veuillez à contacter rapidement le Pôle musique et danse pour l'organisation.

Le candidat fournira au jury :

- Une note de programme concernant la mélodie accompagnée
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- **Entretien avec le jury**

---

## Direction d'ensembles instrumentaux

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

Deux possibilités :

1. Le candidat se présente avec l'ensemble instrumental de son choix composé d'au minimum **6 musiciens et 3 instruments différents**. Cet ensemble est à la charge du candidat.
  2. Le Pôle musique et danse met un ensemble à disposition (le programme sera choisi par le responsable de l'ensemble concerné et communiqué au candidat). Veillez à contacter rapidement le Pôle musique et danse pour l'organisation.
- **Épreuve d'interprétation** (25 minutes maximum) :
    5. Séance de travail avec l'ensemble instrumental
    6. Interprétation de cette œuvre
    7. Interprétation d'une courte pièce sur l'instrument principal du candidat.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
  - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- **Dépistage de fautes d'une pièce donnée** au candidat 20 minutes avant l'épreuve orale, et à son ensemble instrumental au moment de l'épreuve.
  - **Entretien avec le jury**
- 

## Accompagnement - Spécialité musique

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Interprétation :**

Un programme d'œuvres mettant en valeur les qualités d'accompagnateur du candidat (chant, instrument, danse...) dont au moins une réduction d'orchestre (concerto, air d'opéra...)  
La ou les personnes accompagnées sont à la charge du candidat.  
Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

  - Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
  - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- **Déchiffrage :**

Transposition à vue d'un accompagnement écrit pour piano.  
*Temps de préparation égal à 3 fois la durée du texte musical.*  
Lecture de courtes phrases en italien, allemand et anglais.

- **Réduction à vue d'une œuvre courte** (ou d'un extrait d'œuvre) pour petit ensemble. *Temps de préparation égal à 5 fois la durée de l'œuvre (ou de l'extrait).*
- **Entretien avec le jury**

---

## Accompagnement - Spécialité danse

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Interprétation** : exécution instrumentale de deux pièces d'esthétiques différentes au choix du candidat. Ces pièces devront rendre compte de la maîtrise instrumentale du candidat et présenter son univers musical. Les candidats percussionnistes devront si possible exécuter une pièce au clavier (marimba, vibraphone, etc.).  
*Durée totale pour les deux pièces : 10 à 12 minutes.*

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
  - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- **Improvisation** sur un sujet donné le jour de l'épreuve. Mise en loge 30 minutes.
  - **Entretien avec le jury**

---

## Jazz

### Épreuves écrites à distance (cf. page 3)

- **Analyse et culture musicales**
- **Commentaire de texte**

### Épreuves écrites en présentiel (cette épreuve a lieu le jour des épreuves orales)

- **Relevé de thème** : relevé mélodique, harmonique et rythmique d'un court fragment musical incluant un chorus.
- **Commentaire d'écoute** : replacer plusieurs œuvres dans leur contexte historique et en indiquer les éléments stylistiques caractéristiques.

### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Interprétation instrumentale et/ou vocale d'œuvres** faisant partie du répertoire du jazz. Le programme peut inclure une composition du candidat. Le candidat peut interpréter un programme en solo ou au sein de son groupe (L'organisation qui découle de ce choix incombe au candidat) Le candidat prépare un programme de 20 minutes environ dans lequel le jury choisira 15 minutes.

Le candidat fournira au jury :

- Son programme contenant les notes de programme (un seul document pour tout le programme) Cf. Ci-dessus : *Interprétation*
- Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires

- **Déchiffrage**, avec sa petite formation, d'un thème jazz fourni au candidat par le jury et exécuté sous cette forme
    - Lecture du thème
    - Un seul chorus par le candidat
    - Thème à nouveau*Temps de préparation : 3 fois la durée du texte musical*
  - **Entretien avec le jury**
- 

## Musiques actuelles amplifiées

### Épreuves écrites à distance

- **Commentaire de texte**
- **Epreuve de culture musicale :**  
Pour chaque œuvre présentée, le candidat fournira une note de programme précisant :
  - Le compositeur
  - Le titre de l'œuvre (préciser quel mouvement et coupure éventuelle)
  - Le minutage précis
  - Une note (1500 caractères maximum, espaces compris) concernant l'œuvre et les raisons pour lesquelles le candidat a choisi cette pièce.

Ces documents sont à déposer sur Moodle en format PDF pour le 3 avril 2023 à 16h.

En outre, le candidat remettra son document « Notes de programme » en format papier au jury lors de l'épreuve d'interprétation, avec les partitions des différentes œuvres présentées.

Le candidat remplira l'attestation sur l'honneur par laquelle il atteste être l'auteur des documents rendus.

### Épreuves écrites en présentiel (cette épreuve a lieu le jour des épreuves orales)

- **Relevé de thème :** relevé mélodique, harmonique et rythmique d'un court fragment musical incluant un chorus.
- **Commentaire d'écoute :** replacer plusieurs œuvres dans leur contexte historique et en indiquer les éléments stylistiques caractéristiques.

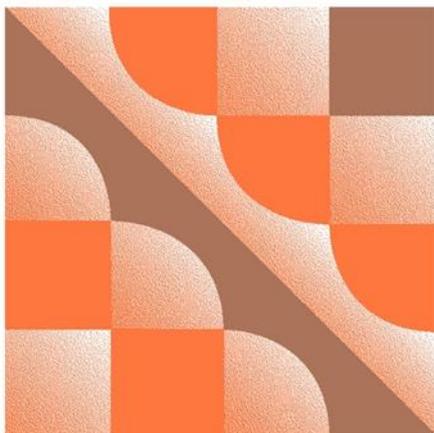
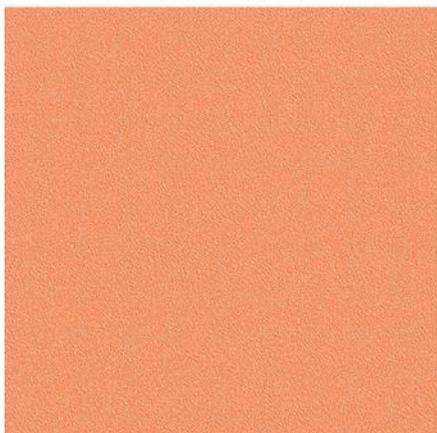
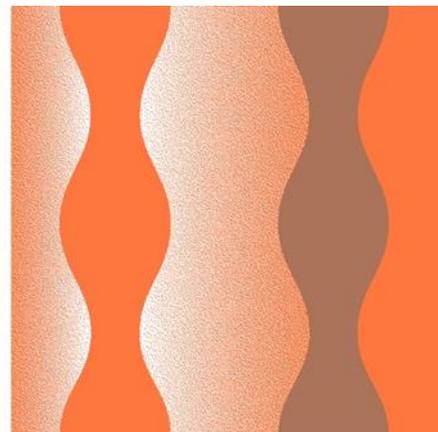
### Épreuves instrumentales et orales en présentiel

- **Épreuve de repiquage :**  
Les candidats seront mis en loge pendant 10 minutes dans une salle disposant d'un piano, d'un lecteur et d'enceintes acoustiques. Ils écouteront une œuvre choisie par le jury, puis l'interpréteront devant le jury.
- **Interprétation instrumentale et/ou vocale :**  
Les pièces choisies font partie du répertoire des musiques actuelles amplifiées, elles peuvent inclure une composition du candidat.  
L'interprétation du programme par le candidat se fait au sein de son groupe.  
(L'organisation incombe au candidat)

Le candidat dispose de 15 minutes au maximum pour gérer devant le jury la balance « son » du groupe (volumes, effets...). Cette préparation fait partie de l'épreuve.

Le candidat fournira au jury :

- La note de programme rendue sur le site le 8 avril) en version papier (un seul document pour tout le programme)
  - Les partitions des œuvres interprétées en 2 exemplaires
- 
- **Entretien avec le jury**



## Contacts

**École Supérieure d'Art de Lorraine**  
**Pôle musique et danse**

2 rue du Paradis  
57000 Metz  
03 87 74 28 38  
[esalorraine.fr](http://esalorraine.fr)

